LONGUEUR DU COURS D'EAU:912 m

TERTIAIRE

CÉDRIÈRE

SOUS-BASSIN A

SECONDAIRE 1er ORDRE

Qp(2ans)= 414,6 l/s

SUP. ZONE URBAINE P-BE-35:7,2ha

LONGUEUR DU COURS D'EAU:558 m

SUP. ZONE URBAINE PROTÉGÉE:46,2 ha

PRIMAIRE

SOUS-BASSIN A

DE BEAUFORT

DU MARAIS

DES JONCS

PRIMAIRE

CHAMP

SECONDAIRE 2e ORDRE

PISTE CYCLABLE

SECONDAIRE 2e ORDRE

CHAMP

LÉOPOLD LECOURT

SUP. MILIEUX HUMIDES NON-PROTÉGÉS:0,048ha

EXUTOIRE DU BASSIN P-BE-36B VERS BASSIN P-BE-30 Qp(2ans)= 349,8 l/s

DU PRINCE

DE CASTILLE

MAISONNEUVE

DU CHEVALIER

DU VICOMTE

BORDEAUX

BEAUSITE

DE LA BRETAGNE

DE SAINT-ÉMILIONE

LA CARACTÉRISATION BIOPHYSIQUE DE CETTE ZONE, EST COMPRISE DANS LE P-BE-50

ETANG

DE BLOIS

SABLIÈRE

ROCHER

TALUS

TERTIAIRE

CÉDRIÈRE

PAIS BLANC

RUISSEAU

ÉGOUT PLUVIAL

4 ha

SOUS-BASSIN B

SUP. MILIEU HUMIDE:2,371 ha

LONGUEUR DU COURS D'EAU:973 m

P-BE-36B

ZONE URBAINE

ZONE AGRO-FORESTIÈRE

LONGUEUR DU COURS D'EAU:242 m

SUP. MILIEU HUMIDE PROTÉGÉ:5,322 ha

SECONDAIRE 1er ORDRE

LONGUEUR DU COURS D'EAU:950 m

PRIMAIRE

SOUS-BASSIN A

TOUTE LA ZONE AGRO-FORESTIÈRE EST PROTÉGÉE SUP:126,1 m

CÉDRIÈRE

PRIMAIRE

SECONDAIRE

LONGUEUR DU COURS D'EAU:1382 m

SECONDAIRE

SUP. MILIEU HUMIDE:8,074 ha

CÉDRIÈRE

PRIMAIRE

SOUS-BASSIN A

P-BE-50

SUP. ZONE URBAINE NON-PROTÉGÉE:31,0 ha

SUP. ZONE URBAINE PROTÉGÉE:6,8 ha

SUP. MILIEU HUMIDE PROTÉGÉ

DUPERE

LIMOGES

SOUS-BASSIN A

MELAN

DE LA CANADIENNE

DES LUCARNES

DUPERE

DES LUCARNES

DUPERE

NOTE:

LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE POINTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ENTEND L'APPLICATION DE RÈGLES STRICTES ET INCONTOURNABLES. DE CE FAIT, LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCESSUS INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE POINTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORESTIÈRE, LES ZONES HUMIDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

LÉGENDE

- ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
- ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
- SOUS-BASSIN
- LIMITE DES SOUS-BASSINS
- LIMITE BASSIN PRINCIPAL
- TOPO 5 MÈTRES
- FOSSÉ OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORESTIÈRE
- FOSSÉ EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
- COURS D'EAU PRIMAIRE
- COURS D'EAU SECONDAIRE
- COURS D'EAU TERTIAIRE
- LIMITE DES LITTORAUX
- TOURBIÈRE
- BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
- ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
- MH MILIEU HUMIDE
- ZONE LITIGIEUSE
- REF.: PHOTO #167 POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO
- NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
- POINTAGE BIOPHYSIQUE

Bassin P-BE-36B

TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrauliques et biophysiques)

Caractéristiques	Unités	Bassin global A	Sous-bassin B	Sous-bassin C	Sous-bassin D
Classification du cours d'eau	(n. a.)	Primaire (Émissaire)	Secondaire 1er ordre	Secondaire 2e ordre	Secondaire 2e ordre
En amont de	(n. a.)	P-BE-30	A	A	A
En aval de	(n. a.)	B, F, G, H et I	C, D et E	—	—
Zone	(n. a.)	Agro-forestière et urbaine	Agro-forestière et urbaine	Urbaine	Urbaine
Identification du milieu humide (Réf. Rapport de Sagie)	(n. a.)	Ruisseau entre le lac Claude et la rue Lamontagne #11 Cédrière entre Dupéré et la ligne hydroélectrique #13 Lac Claude #10	Cédrière entre la ligne hydroélectrique et la rue de la Concorde #12 Ruisseau à l'ouest de la ligne hydroélectrique #14		
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Pointage	13, 14 et 10	14 et 10		
	Qualité du milieu humide	Elevée, Elevée et moyenne	Elevée et Moyenne		
Superficie drainante du bassin A	m2	1,775,406	531,341	15,328	38,400
Longueur du cours d'eau principal L	m	2332	1,215	73	167
Indice de forme $If = A / L^2$	(Sans unité)	0.33	0.36	2.88	1.38
Densité de drainage $Dd = \Sigma L / A$	m / m2	0.002133	0.002738	0.004763	0.004349
Pente moyenne du bassin	m / km	37.0	46.0	40.0	47.5
Forme du réseau de drainage	(n. a.)	dérangé	rectangulaire	linéaire	linéaire
Débit récurence 2 ans	l/s	348.8	200.4	20.6	38.4
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n. a.)	2.87	0.30	0.55
Ratio des débits de pointe des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n. a.)			
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (5)	(n. a.)	1.04	0.03	0.09
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau tertiaire	Pointage (5)	(n. a.)			
Importance relative globale	Pointage (10)	(n. a.)	3.92	0.32	0.64
Protection	(n. a.)	OUI	OUI	NON	NON

No.	RÉVISION	DATE
-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	RÉVISION	28/03/2007
-3-	RÉVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	RÉVISION POUR MDDEP	26/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006

	ÉMIS POUR	DATE
	TEL QUE CONSTRUIT	
	CONSTRUCTION	
	SOUMISSION	
	PERMIS	
	APPROBATION	
	PRÉLIMINAIRE	

LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.
INGÉNIERIE
MEMBER / MEMBRE
205, ORDNANCE EST
Ste ÉTAGE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3M 1M3
TEL: (514) 384-4220
FAX: (514) 383-8017
COURRIEL: lhg@lbha.co
INGÉNIEUR - ÉMISSION LIONEL MARTEL 28246 QUÉBEC
INGÉNIEUR - ÉMISSION FRANÇOIS ROCHETTE 18362 QUÉBEC

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU

CLIENT: VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE: BASSIN P-BE-36B

DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL		
PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER	VÉRIFIÉ PAR: F. ROCHETTE, Ing.	DATE: SEPT. 2005
ÉCHELLE: 1:2000	DOSSIER: M7416-00	
No. DESSIN: 2 DE 23		REV.: 5

Z:\1-projet\7416-00\DWG\7416DSR001.dwg 5/29/2007 11:12:23 AM E